

Élevages ovins et caprins : revalorisation du montant des aides 2025



© 2025 Les Echos Publishing

Provisoirement fixés par arrêtés du 30 septembre 2025, les montants des aides ovines et caprines allouées aux éleveurs au titre de la campagne 2025 ont été ajustés à la hausse pour les départements métropolitains, y compris pour la Corse. En principe, il s'agit des montants définitifs (sauf revalorisation exceptionnelle).

Aides ovines et caprines

Ainsi, pour la campagne 2025, les montants des aides ovines et caprines (en France métropolitaine, hors Corse) sont établis, par animal primé, à :

- aide ovine de base : 21 €, contre un montant provisoire fixé à 20 € (22 € en 2024) ;
- majoration accordée aux 500 premières brebis primées à l'aide de base : 2 € (montant inchangé) ;
- aide ovine complémentaire pour les élevages ovins détenus par des nouveaux producteurs (c'est-à-dire des éleveurs qui détiennent pour la première fois un cheptel ovin depuis 3 ans au plus) : 6 € (montant inchangé).

Le montant de l'aide caprine reste fixé à 14,24 € (14,56 € en 2024).

Aide aux petits ruminants en Corse

Les montants de l'aide aux petits ruminants en Corse pour la campagne 2025 sont les suivants :

– femelles éligibles ovines : 23,41 € par animal primé pour le montant unitaire de base, contre un montant provisoire fixé à 22,23 €, et 46,82 € pour le montant unitaire supérieur, contre un montant provisoire fixé à 44,47 € (respectivement 25,05 € et 50,09 € en 2024) ;

– femelles éligibles caprines : 16,25 € par animal primé pour le montant unitaire de base, contre un montant provisoire fixé à 15,43 €, et 32,51 € pour le montant unitaire supérieur, contre un montant provisoire fixé à 30,88 € (respectivement 17,42 € et 34,58 € en 2024).

[Arrêté du 25 novembre 2025, JO du 28 \(aides ovines et caprines\)](#)

[Arrêté du 25 novembre 2025, JO du 28 \(aide aux petits ruminants en Corse\)](#)

© 2025 Les Echos Publishing